Hotel du Gouvernement.

L'Aide de Camp de Service est requis par leurs Excellences le Gouverneur et Lady Stanley de Preston de faire savoir à ceux qui ont reçu des invitations aux réunions de patin et de tobogan, qu'en conséquence de la réception donnée samedi soir à l'hôtel du Parlement, Lady Stanley recevra de 3 heures à 5 heures, au lieu de 3 heures à 6 heures, samedi après-midi, 2 février, et qu'il n'y aura pas de dance à Rideau Hall en cette circonstance.

L'Aide de Camp de Service est de plus requis de faire savoir que Leurs Excellences ne recevront pas à Rideau, le samedi, 9 février, en conséquence de leur absence à Montréal pendant la semaine du Carnaval.

SON EXCELLENCE

le Gouverneur-General

TIENDRA UN

LEVER

Dans la Chambre du Sénat

à 8.30 P. M.

SAMEDI, 2 FEVRIER

Les règles suivantes devront être suivies :

1.—Les voitures entreront sur le parterre du parlement par la porte de l'est et sortiront par la porte de l'ouest.

2.—Les sénateurs, leurs femmes et leurs filles, sont priés d'entrer par la porte des sénateurs, au Sénat.

3.—Les membres de la Chambre des Communes, leurs femmes et leurs filles, sont priés d'entrer par la porte du côté ouest de la tour.

4.—Les dames et messieurs, autres que ceux ci-dessus mentionnés, sont priés d'entrer par les portes indiquées par des lumières rouges.

5.—Les présentations auront lieu dans l'ordre suivant :

1.—Les ministres et les messieurs qui ont droit à l'entrée privée avec leurs femmes et leurs filles.

2.—Les sénateurs avec leurs femmes et leurs filles.

3.—Les membres de la Chambre des Communes avec leurs femmes et leurs filles.

4.—Les autres dames et messieurs assistant au lever.

6.—Les dames et messieurs qui après avoir été présentés de bas ont demeurer jusqu'à la fin du Lever, pourront se placer sur les gradins de chaque côte dans la Chambre du Senat ou dans les galeries; mais ce privilege ne sera accordé qu'à ceux qui auront passé devant le trône.

7.—Les dames et messieurs doivent être en grande tenue, et doivent se munir de deux cartes sur lesquelles leurs noms seront lisiblement écrit, dont une sera laissée à la porte du Sénat, et l'autre sera donnée à l'aide-de-camp de service.

8.—Si quelque personne désirait avoir quelque autre renseignement, demande doit en etre faite à l'aide-de-camp de service.

Par ordre.

CHARLES COLVILLE, capitaine,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

** Des plaintes ayant été portées que des dames et messieurs entraient sans permission sans les corridors réservés aux personnes ayant droit à l'entrée spéciale, il est spécialement requis que ces irrégularités cessent, et c'est le devoir des officiers en charge d'en donner avis aux autorités si elles se produisent.*

VENDREDI 1 FEVRIER 1889

AUX RETARDATAIRES

Dans quelques jours, notre collecteur commencera sa tournée parmi les abonnés qui nous doivent peu ou beaucoup. Nous ne tenons pas à servir plus longtemps notre journal à des gens qui, oubliant ce que sa publication nous coûte ont de l'argent pour tout, excepté pour le payer. Nous rayerons impitoyablement de nos listes les noms de tous ceux qui n'auront pas le 15 février prochain, réglé avec nous. Nous ne publions pas nos journaux avec l'air du temps Il nous faut au moins ce qui nous est dû. Nous avons fait et ferons encore sous peu de notables améliorations. A nos abonnés de faire leur part.

ACTUALITÉS

M. Henri Laurier, frère de l'honorable M. Laurier, a été nommé député protonotaire à Arthabaska, par le gouvernement Mercier.

Deux actionnaires de la compagnie du Panama se sont adressés aux tribunaux pour faire mettre la compagnie en liquidation.

Le *Witness* annonce que lord Derby a fait une donation de $25,000 par année au fils ainé de lord Stanley, lors de son mariage avec Lady Alice Montagu fille du duc de Manchester.

Le gouvernement fédéral a décidé sur rapport du ministre de la justice, de ne pas désavouer l'acte passé par la législature de Québec pour la conversion de la dette

Plusieurs conseils de comté dans Ontario ont commencé une agitation pour enlever au gouvernement provincial le pouvoir qui lui est actuellement conféré, de nommer aux emplois publics, dans chaque comté, les officiers de la cour, geoliers, etc. Les conseils prétendent que ce pouvoir doit leur être remis et qu'ils sont plus en état que le gouvernement à faire de bonnes nominations.

Les propriétaires de l'asile Beauport ont commencé hier à discuter devant le conseil des ministres de Québec le rapport des asiles et le mérite de la législation que le gouvernement entend faire adopter. C'est M. Ph Landry qui a porté la parole. Cette plaidoirie sera terminée dans le cours de la semaine et la discussion de cette grave matière commencera en chambre la semaine prochaine.

A l'ouverture de chaque session chacun s'inquiète de savoir si elle sera longue ou courte, et chacun prophétise un peu suivant son désir ; les ministériels disent qu'elle sera courte, et les oppositionnistes qu'elle sera longue, car le gouvernement aura à subir de rudes assauts qui retarderont les travaux de la session. Le fait est que personne ne peut prophétiser juste à ce sujet, car nul ne sait ce que l'avenir et les secrets de la politique nous réservent.

La majorité du gouvernement Floquet, hier, a été de 60 voix.

M. Charles Ovide Perrault est décédé, hier, à Montréal.

La Législature du Manitoba a été ouverte hier.

MM. Ross & Frères, de Québec, et plusieurs personnes marquantes ont demandé au gouvernement d'essayer d'obtenir un nouveau procès pour les deux frères, nommés Lebourdais, qui ont été condamnés à Glasgow, Ecosse, il y a quelques temps, à dix ans de pénitencier, soi-disant pour avoir tenté de couler, en mer, la barque *Gylfe*.

La Chambre à Québec a discuté jusqu'à minuit, hier, sur le bill de M. Grosbois, pour abolir le monopole de la traverse actuelle entre Québec et Lévis. Un amendement pour renvoyer le bill à six mois a été rejeté par deux voix de majorité.

LEURS EXCELLENCES

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, à l'occasion de l'ouverture du Parlement et du Lever qui sera tenu, demain soir, dans la salle du Sénat, de leur présenter les portraits de Leurs Excellences Lord et Lady Stanley de Preston.

Leurs Excellences sont déjà populaires dans toutes les classes de la société d'Ottawa, dont l'estime leur est acquise.

L'intérêt que Lord et Lady de Preston ont montré à l'égard de nos institutions publiques, les paroles bienveillantes prononcées dans chaque circonstance et le désir que Leurs

Excellences manifestent de se rendre agréables à tous, ne peuvent qu'augmenter l'estime et le respect dont la population entière du Canada a fait preuve à l'arrivée des représentants de Sa Majesté dans notre pays.

ECHOS DU PARLEMENT

De l'aveu de tous, l'ouverture du Parlement, hier, a été la plus brillante que nous ayons eue depuis longtemps. La plus grande partie des nouveaux aides-de-camp extraordinaires nommés dernièrement par Son Excellence, étaient présents à l'ouverture de la Chambre et présentaient un magnifique coup-d'œil.

Un autre fait à noter, c'est que ceux qui étaient, hier, dans les parties les plus reculées de l'immense salle du Sénat ont pu entendre parfaitement la voix forte et distincte de Son Excellence lorsqu'elle a lu le discours du trône. Son Excellence prononce le français de la manière la plus parfaite et tous les auditeurs ont pu saisir jusqu'aux plus petits détails du discours du trône.

***

Une cérémonie intéressante au commencement de chaque session est la présentation des nouveaux députés à la chambre des Communes. Leur nombre s'élevait à huit hier. Ils ont été présentés dans l'ordre suivant :

L'honorable C. H. Tupper, présenté par Sir John MacDonald et Sir John Thompson.

M. Boisvert, Nicolet, par Sir Hector Langevin et M. F. Vanasse.

L'honorable John Haggart, par Sir John A. MacDonald et l'honorable M. Bowell.

L'honorable M. Dewdney, par Sir A. Macdonald et l'honorable M. Foster.

Sir Adams Archibald, par Sir John A MacDonald, et Sir John Thompson.

M. A. T. Lépine, par Sir Hector Langevin et M. J. J. Curran.

M. R. S. White par Sir John A. MacDonald et M. C. Wallace.

M. A. R. Dickey par Sir John A. MacDonald et Sir John Thompson.

M. Neveu de Joliette, par l'honorable M. Laurier et M. Beausoleil.

L'opposition aura deux nouveaux députés à introduire dans quelques jours: M. Waldie, de Halton, et M Colter, de Haldimand.

***

L'honorable M. Blake était présent, hier, à l'ouverture de la chambre, mais M. Mackenzie n'est pas encore arrivé. M. Laurier continue à agir comme chef de l'opposition. Il a fait sa première attaque contre le gouvernement, hier, en l'accusant de n'avoir pas encore fait distribuer le discours du trône aux députés. Sir John lui a répondu en souriant que cette faute serait promptement réparée.

***

L'adresse en réponse au discours du trône a été proposée cette après midi, par le nouveau député de Cardwell, M. R. S. White et appuyée par le député ouvrier de Montréal-Est, M. A. T. Lépine. Tous deux ont fait d'excellents discours. Nous en reparlerons.

***

L'honorable M. Laurier ouvrira le feu aujourd hui sur le discours du trône. L'opposition a dû decider aujourd'hui si un amendement favorable à la réciprocitée illimité serait proposé, ou si l'on voterait l'adresse unanimement. Nous connaîtrons les desseins de l'opposition lorsque M. Laurier aura prononcé son discours.

LE DOUBLE MANDAT

Voici, la teneur du bill présenté par l'honorable W. Prévost pour abolir le double mandat au Conseil Législatif à Québec :

"Aucun membre du Sénat du Canada ne peut être nommé membre du Conseil Législatif de la Province de Québec et n'y peut siéger ou voter en cette qualité.

Tout membre du Conseil Législatif qui accepte la charge de sénateur, rend son siège vacant, cesse d'être membre du conseil et ne peut plus y siéger ou voter en cette qualité.

"Nulle personne, déclarée par cette loi inhabile à remplir les fonctions membre du Conseil Législatif, ne peut siéger dans ce Conseil, ni y voter sous peine d'une amende de mille piastres par chaque jour qu'elle a ainsi siégé ou voté.

"Quiconque étant, lors de la sanction de cette loi, membre du Conseil Législatif en même temps que membre du Sénat du Canada, devra, dans les trente jours suivants, déclarer, par écrit signé de sa main et adressé au lieutenant-gouverneur de la province, s'il a l'intention de continuer à siéger en qualité de membre du dit conseil, et joindre à cette déclaration une copie de sa démission de sénateur.

"Si cette déclaration n'est pas faite dans ces trente jours, tel conseiller législatif sera considéré comme ayant renoncé à siéger dans le Conseil Législatif, et dès lors son siège deviendra vacant et toute autre personne pourra être appelée à remplir cette vacance."

Ce bill frappe l'hon. M. Ross et l'hon. M. de Boucherville, deux conservateurs.

Cette loi ne sera pas adoptée sans une bataille acharnée de la part de l'opposition.

L'ANNEXION

On lit dans le *Travailleur* de Worcester :

"Il n'y a plus à se le dissimuler, nos écoles sont aujourd'hui menacées dans leur existence même. La conduite arbitraire des commissaires d'école de la ville de Haverhill est un avertissement dont les catholiques de ce pays, et plus particulièrement les Canadiens-français, doivent tenir compte, s'ils ne veulent pas s'exposer à voir leurs écoles particulières désavouées et fermées indéfiniment, comme vient de l'être celle de M. l'abbé Boucher. La lettre énergique adressée par ce vaillant prêtre canadien aux commissaires de sa localité, en réponse à leurs accusations d'insuffisance et d'infériorité dans l'enseignement portées contre l'école paroissiale St Joseph, nous fait voir clairement, d'un côté, le jeu de ces crocheteurs américains stimulés dans leur audace par les derniers exploits du fanatisme à Boston et, de l'autre, les moyens dont il nous faut user pour combattre victorieusement ceux qui seraient tentés de les imiter ailleurs. Et il s'en trouvera malheureusement. L'*Américain*, l'organe du prédicant Fulton, demande qu'on s'attaque maintenant à l'école canadienne de Marlboro, laquelle, d'après lui ne vaut guère mieux que celle de Haverhill. Nous avions donc raison de dire que la guerre était commencée ; elle sera de plus en plus acharnée, si l'on en juge par le ton agressif de la presse protestante, et le devoir de nos centres et de se bien préparer à tenir tête à l'orage."

Voilà qui ne parle pas beaucoup en faveur de l'annexion.

UN SUBSIDE ETRANGE A TORONTO.

Un constable en faction se tue—Un mystère

Vers sept heures hier matin une foule curieuse se rassemblait devant l'asile des jeunes porteurs de journaux dans la rue Frédéric, un peu plus bas que la rue King Là, au milieu d'une vaste mare de sang s'échappant en abondance d'une blessure faite au crâne par une balle de pistolet gisaient les restes du constable Michaël Larkin, attaché à la police depuis six ou sept ans. Il s'était ôte la vie. Quel mobile le poussa à ce dernier acte désespéré, de prendre son pistolet et de se brûler la cervelle, le saura-t-on un jour ou ne le saura-t-on jamais ?

Un instant après sept heures, son corps fut transporté à la station et placé dans le corps de garde en attendant l'enquête. Constables, sergents et inspecteurs furent très peinés de la triste fin de leur camarade, connu depuis si longtemps et si familièrement parmi eux ; plusieurs d'entre eux ainsi que d'autres présents versèrent plus d'une fois des larmes. A l'enquête un nombre de témoins reconnurent avoir vu le décédé dans son service quelques instants avant qu'il commit cet acte de folie. Le verdict du jury fut que le défunt se suicida dans un moment d'aliénation mentale.

LE TRAVAIL

Une députation d'ouvriers s'est rendue, dit le *Journal de Québec*, auprès de Sir John et lui a demandé certaines réformes pour protéger la population ouvrière du pays contre l'immigration étrangère. Le premier ministre a répondu, paraît-il, qu'il ne saurait être question pour nous de faire une loi exactement semblable à celle qu'il y a aux Etats Unis contre les immigrants ouvriers. Cette loi s'applique à tous ceux qui ne sont pas sujets américains. Nous ne saurions, nous, fermer aux sujets anglais l'entrée de nos ports, parce qu'ils ont tous les mêmes droits que nous dans notre Canada.

Nous ne savons réellement si Sir John a tenu ce langage, et nous le donnons pour ce qu'il vaut.

Nous ne saurions, pour notre part, admettre que tous les sujets anglais ont sur notre territoire les mêmes droits que nous, de même que nous ne prétendons pas avoir dans les autres colonies les mêmes droits que ceux qui les habitent. Ouvrir un pays, le coloniser, l'organiser, lui donner une forme de gouvernement, payer les impôts nécessaires pour le gouverner, verser son sang pour sa défense, donnent des droits indéniables auxquels ne peuvent prétendre ceux à qui il peut prendre fantaisie un bon jour de venir se fixer parmi nous.

Le premier occupant du sol a plus droit sur ce sol qu'un tiers. La même règle s'applique au pays.

Si d'ailleurs nous avons pu protéger nos industries nationales contre la concurrence anglaise, nous ne voyons pas pourquoi nous ne pourrions pas protéger la population de ce pays contre une autre population.

Cette remarque nous ne la faisons pas pour demander, dans le moment, que l'on adopte les moyens de mettre fin à toute immigration, mais seulement pour rappeler quels sont nos pouvoirs et nos droits.

Le père du Pacifique

M. Malcolm McLeod, C. R. d'Ottawa, adresse une demande au gouvernement ayant pour but d'obtenir un dédommagement pour les services qu'il a rendus en élaborant le projet du chemin de fer Canadien Pacifique.

La réclamation se base sur ce qu'en 1871 il donna des informations relatives à la topographie du pays entre Winnipeg et la côte du Pacifique, à la demande de M. Sanford Fleming, alors l'ingénieur en chef du gouvernement. Ses informations, dit M McLeod, provienent de ses connaissances personnelles, de journaux privés et de différents papiers appartenant à son père, autrefois grand négociant John McLeod, à une certaine époque employé de la compagnie de la Baie d'Hudson. M. McLeod réclame encore des indemnités pour des écrits et plusieurs articles de journaux qu'il a écrits pour appuyer le projet du chemin de chemin de fer du Pacifique et pour les informations qu'il a apportées devant différents comités parlementaires. Il termine en disant que les services qu'il a rendus l'ont appauvri considérablement. Devenu âgé, ses besoins pécuniaires l'obligent à demander cette rénumération bien méritée.

COURRIER DE HULL

Empoisonnement

Un triste accident est arrivé hier après midi, causé par le tabac Le fils de M. Ed. Mousseau, âgé de 14 ans, patinait sur la glace de la rivière avec quelques autres compagnons, lorsqu'il demanda à l'un deux une chique de tabac. Ne connaissant pas les conséquences de son acte, il en avala le jus Quelque temps après il fut pris d'étourdissements et ne pouvait plus se conduire lui-même. Ses compagnons le ramenèrent à sa demeure où le médecin fut mandé en toute hâte et constata un empoisonnement des plus graves. Le médecin, M. Routhier, administra des contre-poisons et le jeune Mousseau est aujourd'hui hors de danger.

Courses au trot

Avis aux amateurs de courses au trot. Le club de Hull est à faire de grands préparatifs pour leurs courses annuelles qui auront lieu durant le mois de février. Nous leur souhaitons bon succès.

PRIX DU MARCHE

VIANDES	
Bœuf par livre	$0 10 à 12½
Mouton par livre	0 5 à 7
Bœuf par 100 livres	4 00 à 6 50
Lard par 100 livres	6 75 à 7 50
VOLAILLES	
Poulets par couple	0 50 à 60
Dindes chaque	0 80 à 1 00
Oies	0 50 à 60
Canards	0 25 à 30
LAITERIE	
Beurre en rouleaux	0 19 à 22
Beurre imprimé	0 20 à 23
Fromage	0 9½ à 10
Œuf par douzaine	0 20 à 21
DIVERS	
Pommes par baril	2 00 à 2 50
Foin par tonne	14 00 à 16 00
Patates par sac	0 55 à 60
Navets par sac	0 40 à 45
Choux par douzaine	0 40 à 50
Avoine le minot	0 38 à 40
Pois	0 70 à 75

CARNAVAL D'HIVER A MONTREAL

Un train spécial du chemin de fer du Pacifique partira Mercredi, 6 février, à 8.20 du matin de la gare Union, et se rendra à Montréal sans arrêter. Au retour il quittera Montréal à 11hrs du soir, après l'attaque du Palais de Glace. Le train arrivera dans la nouvelle gare du Pacifique à Montréal située près du Palais de Glace et en repartira

Prix pour le voyage aller et retour le même jour ou le lendemain, $3. Réservez vos billets et siéges de chars palais au No. 42 rue Sparks

Carnaval d'hiver a Montreal

Du 4 au 9 Fevrier inclusivement.

Le chemin de fer CANADA ATLANTIQUE émettra des billets pour Montréal, bons pour partir du 4 au 9 février inclusivement, au prix de **$4.20** pour le voyage aller et retour, et bons pour revenir jusqu'au 13 février 1889. Le Mercredi, 6 février, jour de l'attaque du Palais de Glace le prix du voyage aller et retour ne sera que de $3 00, avec facilité de ne revenir à Ottawa que le lendemain. Un train spécial composé de chars palais et chars de 1er classe circulera Mercredi dans les deux directions, partant d'Ottawa à 9 heures du matin et se rendant directement à Montréal ; il quittera la gare Bonaventure le soir à 11 hrs. après l'attaque du Palais de Glace. Ce train est pour l'usage exclusif des passagers d'Ottawa qui sont invités à choisir ce train de préférence au train régulier qui part à 8 hrs du matin. On peut obtenir des programmes, billets, et retenir des siéges dans les chars palais en s'adressant au No. 24 rue Sparks, Ottawa.

CARNAVAL D'HIVER DE MONTREAL.

Le chemin de fer CANADA ATLANTIQUE émettra des billets à $4.20 pour le voyage aller et retour, départ du 4 au 9 février inclusivement et retour jusqu'au 13 février 1889, et le jour de l'excursion, Mercredi, 6 février, billets à $3.00 pour tout le voyage, bons pour revenir le lendemain. Un train spécial composé de chars palais et chars de première classe quittera Ottawa à 9 hrs du matin, mercredi, 6 février, et se rendra à Montréal sans arrêter. Comme ce train est pour l'usage exclusif des passagers d'Ottawa, ceux-ci sont invités à le prendre de préférence au train regulier qui part à huit heures du matin, et qui arrête à toutes les stations. Au retour ce train quittera Montréal à 11 hrs du soir, après l'attaque du Palais de Glace. On peut avoir des programmes du carnaval et retenir des siéges dans les chars palais au No. 24 rue Sparks.

CARNAVAL D'HIVER A MONTREAL

Le chemin de fer du Pacifique émettra des billets d'excursion pour Montreal au prix de $4.20, départ du 4 au 9 février, et retour jusqu'au 13 février, et pour la somme de $3 00 départ le 6 février et retour le lendemain par tous les trains réguliers. Le mercredi, 6 février, un train spécial quittera le dépôt de la gare Union Ottawa à 8.20 du matin et se rendra à Montréal sans arreter. Au retour ce train quitte a Montréal à onze hrs. du soir arrivant à Ottawa à 2½ hrs. du matin. Ce train arrivera et repartira de la nouvelle gare du Pacifique à Montréal située tout près du Palais de Glace. Pour les programmes du carnaval, les billets et les siéges dans les chars palais, s'adresser au bureau des billets, 42 rue Sparks.

Colonie de Terreneuve.

A A

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire

Reparer vos Balances

—OU—

INSPECTER vos POIDS

Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Chèques et Billets en cuivre et en acier,

Presses à Sceaux et Mémorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.

Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

—No. 175 RUE SPARKS—

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Puissance du Canada pour un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivère Ottawa de ou à quelque point près de Rockliffe, dans la vicinité de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, aux piétons et au trafic généralement avec pouvoir de prélever des taux de péage tels qu'approuvés par le Gouverneur-Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et mettre en operation une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur chaque côté de la rivière.

En date du 12e jour de décembre, 1888.

TAYLOR McVEITY,
Solliciteur pour les applicants

LE SOUSSIGNE a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés de Tailleur** au numéro 88½, rue Lyon et est prepare à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

C. E. WOLF & CIE

Arpenteurs federaux & provinciaux

48 & 52 RUE ELGIN, OTTAWA

Consultation de 9 heures a. m. a 5 heures p. m.

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande. Commandes par la malle ou le télégraphe remplies avec promptitude.

—POUR LA—

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75—RUE SPARKS—75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin
Communication téléphonique, 1-2-88

CHEAPSIDE

POUR BARGAINS

DE L'AN NOUVEAU

POUR CADEAUX DE L'AN

VOYEZ NOS NOUVEAUX
DOLMANS tricotés dits "Opera"
VOYEZ NOS NOUVEAUX
CAPELINES tricotés dites "Opera"
VOYEZ NOS NOUVELLES
CAPUCHES tricotées dites 'Opera'
VOYEZ NOS
EVENTAILS Artistiques à $1.75
VOYEZ NOS NOUVEAUX
EVENTAILS en Plume à $2 50
VOYEZ NOS NOUVEAUX
EVENTAILS oiseaux-mouches à $3 50
VOYEZ NOS
GANTS DE KID (4 boutons) à 35c
VOYEZ NOS
GANTS DE KID (4 boutons) à 50c
VOYEZ NOS
GANTS DE KID (4 boutons) à 75c
VOYEZ NOS NOUVEAUX
FOULARDS pour Messieurs à 20c
VOYEZ NOS NOUVEAUX
FOULARDS pour Messieurs à 28c
VOYEZ NOS
MANCHONS en fourrure à 90c
VOYEZ NOTRE
NOUVEAU loi de manchons à $1.25
VOYEZ NOS
MANCHONS en peau d'ours à $1.35
VOYEZ NOS
RIDEAUX, tous réduits pour le temps des fêtes.

N.B. Nous avons en main l'assortiment d'objets les plus appropriés à cette saison des cadeaux. Tous réduits pour occasion.

DUPUIS ET NOLIN

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
ARGENT A PRETER
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foucières.
A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC,
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa,

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
Vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S. Stackhouse, dentiste, diplomé du college de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec et autrefois en société avec M. le Dr Beers, de Montreal, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du Bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits **Star Yatisi** et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la **Boulanger.e Union.** D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommande pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau au dessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION

7 cordes et ¾ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous.
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 508 to 511 S. Canal St., Chicago, Ill.